



**PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Arrêté préfectoral conjoint n° 133

**portant renouvellement des membres du conseil de gestion
du parc naturel marin du golfe du Lion**

LE PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE
Commandeur de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 334-3 et R. 334-27 et suivants ;

VU le décret n° 201-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU les propositions de représentants transmises par les membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion, pour siéger ;

VU le jugement du 18 décembre 2013 prononçant la liquidation judiciaire de l'organisation de producteurs du quartier de Port-Vendres PRO-QUA-PORT ;

Considérant qu'au terme de l'article R. 334-31 du code de l'Environnement, les membres du conseil de gestion sont nommés pour une durée de cinq ans et qu'il convient de procéder à leur renouvellement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTENT

Article 1 :

La composition du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion est la suivante :

1/ Cinq représentants de L'État

- a) Le directeur interrégional de la mer Méditerranée, ou son représentant ;
- b) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, ou son représentant ;
- c) Le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, ou son représentant ;
- d) Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, ou son représentant ;
- e) Le commandant de la zone maritime Méditerranée, ou son représentant ;

2/ Dix-huit représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

- a) Conseil régional d'Occitanie
 - Madame Agnès LANGEVINE, titulaire
 - Monsieur Guy ESCLOPE, suppléant
- b) Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
 - Madame Hermeline MALHERBE, titulaire
 - Madame Martine ROLLAND, suppléante
- c) Conseil départemental de l'Aude
 - Monsieur le président du conseil départemental de l'Aude, ou son représentant
- d) Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
 - Monsieur Alain FERRAND, titulaire
 - Monsieur Jean-Marc PUJOL, suppléant
- e) Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
 - Monsieur Pierre AYLAGAS, titulaire
 - Monsieur Yves BARNIOL, suppléant
- f) Communauté de communes Sud Roussillon
 - Monsieur le président de la communauté de communes Sud-Roussillon, ou son représentant
- g) Commune de Leucate
 - Monsieur le maire de Leucate, ou son représentant
- h) Commune du Barcarès
 - Monsieur Loïc TOMISSI, titulaire
 - Monsieur Marc PLANAS, suppléant
- i) Commune de Torreilles
 - Madame Cécile MARGAIL, titulaire
 - Madame Hélène PILLARD, suppléante
- j) Commune de Sainte-Marie-la-Mer
 - Monsieur le maire de Sainte-Marie-la-Mer, ou son représentant
- k) Commune de Canet-en-Roussillon
 - Monsieur Bernard DUPONT, titulaire
 - Monsieur Jean-Marie PORTES, suppléant
- l) Commune de Saint-Cyprien
 - Monsieur le maire de Saint-Cyprien, ou son représentant
- m) Commune d'Elne
 - Monsieur Jean-Michel FERRER, titulaire
 - Madame Fanny BALAGUER-ANTAGNAC, suppléante
- n) Commune d'Argelès-sur-Mer
 - Monsieur Antoine PARRA, titulaire
 - Monsieur Marc SEVERAC, suppléant
- o) Commune de Collioure
 - Monsieur Philippe CORTADE, titulaire
 - Monsieur Jean-Philippe SANYAS, suppléant

- p) Commune de Port-Vendres
 - Monsieur José BELTRA, titulaire
 - Monsieur Jean-Pierre ROMÉRO, suppléant
- q) Commune de Banyuls-sur-Mer
 - Monsieur Jean-Michel SOLÉ, titulaire
 - Monsieur Guy VINOT, suppléant
- r) Commune de Cerbère
 - Monsieur Marc CASSOU, titulaire
 - Monsieur Jean-Claude PORTELLA, suppléant

3/ Un représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

- Monsieur Didier CODORNIU, titulaire
- Monsieur Bernard DEVIC, suppléant

4/ Un représentant de l'organisme de gestion de la réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls

- Monsieur Michel MOLY, titulaire
- Madame Marina PARRA-JOLY, suppléante

5/ Quatorze représentants des organisations représentatives des professionnels

- a) Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Languedoc-Roussillon
 - Monsieur Bernard PEREZ, titulaire
- b) Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres
 - Monsieur le président du comité, ou son représentant
- c) Prud'homie de pêche de Leucate
 - Monsieur le 1^{er} prud'homme, ou son représentant
- d) Prud'homie de pêche de Saint-Laurent-de-la-Salanque – Le Barcarès
 - Monsieur le 1^{er} prud'homme ou son représentant
- e) Prud'homie de pêche de Saint-Cyprien – Collioure
 - Monsieur le 1^{er} prud'homme, ou son représentant
- f) Section régionale de la conchyliculture de Méditerranée
 - Monsieur le président de la section, ou son représentant
- g) Organisation de producteurs du quartier de Port-Vendres PRO-QUA-PORT
- h) Chambre d'agriculture Roussillon
 - Monsieur Pierre-Jean SAVOLDELLI, titulaire
 - Monsieur Michel GUALLAR, suppléant
- i) Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des Pyrénées-Orientales
 - Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des Pyrénées-Orientales, ou son représentant

j) Comité départemental du tourisme des Pyrénées-Orientales

- Monsieur Alexandre REYNAL, titulaire
- Monsieur Jean-François BEY, suppléant

k) Représentants des entreprises de plongée de loisirs

Proposé par le syndicat national des entreprises de plongée loisir (SNEPL)

- Monsieur le président du syndicat national des entreprises de plongée loisir, ou son représentant

Proposés par le groupement des structures professionnelles de plongée des Pyrénées-Orientales (GS3PO)

- Monsieur Christian DADILLON, titulaire
- Monsieur Alain MAYER, suppléant

l) Représentant des entreprises de transport maritime de passagers

Proposés par l'association des armateurs privés français (ARMAM)

- Monsieur Guilhem HUBERT, titulaire
- Monsieur Patrick HUBERT, suppléant

m) Représentant des gestionnaires de port de plaisance

Proposés par l'Union des Villes Portuaires de Languedoc-Roussillon

- Monsieur Serge PALLARES, titulaire
- Monsieur Sylvain CAUNEILLE, suppléant

6/ Sept représentants des organisations d'usagers

a) Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

- Monsieur Jean-Claude HODEAU, titulaire
- Monsieur Jean MITSIALIS, suppléant

b) Fédération française des pêcheurs en mer

- Monsieur Jean-Marie PEREZ, titulaire
- Monsieur Roger DURCA, suppléant

c) Fédération française d'études et de sports sous-marins

- Monsieur Pierre DUNAC (comité interrégional Pyrénées Méditerranée), titulaire
- Monsieur Frédéric GIRARD (comité départemental des Pyrénées-Orientales), suppléant

d) Représentant des fédérations représentatives des différentes pratiques de la voile

Proposé par la fédération française de voile

- Monsieur le président de la fédération française de voile ou son représentant

e) Fédération nautique de pêche sportive en apnée

- Monsieur Jean-Marie RAY, titulaire
- Monsieur Florent GERAUD, suppléant

f) Fédération française motonautique

- Monsieur Patrick TOUSTOU, titulaire
- Monsieur Jean-Marie LHOMME, suppléant

g) Représentant des associations œuvrant en faveur du patrimoine maritime dont le siège se trouve dans le ressort du parc naturel marin

Proposés par le groupement des associations du patrimoine maritime du Roussillon (GA.PA.MAR)

- Monsieur Michel ROHEE, titulaire
- Monsieur José MATEU, suppléant

7/ Quatre représentants d'associations de protection de l'environnement

- a) Association des amis de la mer et des eaux (ASAME)
 - Madame Raymonde LECOMTE, titulaire
 - Monsieur Jean-Marie MARCASSIN, suppléant
- b) Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales
 - Madame Aline FIALA, titulaire
 - Monsieur Pascal ROMANS, suppléant
- c) Groupement ornithologique du Roussillon
 - Monsieur Joseph HIARD, titulaire
 - Madame Roselyne BUSCAIL, suppléante
- d) Association Charles Flahault
 - Monsieur Gustave CAUWET, titulaire
 - Monsieur Fabrice COVATO, suppléant

8/ Dix personnalités qualifiées

- a) Laboratoire d'océanologie marine de Banyuls-sur-Mer
 - Monsieur Vincent LAUDET
- b) Institut français de recherche et d'exploitation de la mer (IFREMER)
 - Monsieur Jacques DIETRICH
- c) Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes
 - Monsieur André LUBRANO
- d) Université de Perpignan Via Domitia
 - Monsieur Philippe LENFANT (centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens)
 - Monsieur Hervé BLANCHARD enseignant chercheur (Faculté de droit)
- e) Conservatoire du littoral
 - Monsieur le délégué de rivage Méditerranée, ou son représentant
- f) Pays Pyrénées-Méditerranée
 - Monsieur Antoine ANDRE
- g) Préfet des Pyrénées-Orientales
 - Monsieur Gilles BOEUF
 - Madame Catherine PIANTE
- h) Préfet de l'Aude
 - Monsieur Alain BARSELO

Article 2 :

Les membres du conseil de gestion sont nommés pour une durée de cinq ans. Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions. Les personnalités qualifiées peuvent donner mandat à un autre membre du conseil de gestion.

Article 3:

Le préfet maritime de la Méditerranée et le préfet des Pyrénées-Orientales exercent auprès du conseil de gestion, les fonctions de commissaire du Gouvernement dans les conditions fixées par l'article R. 334-35 du code de l'Environnement.

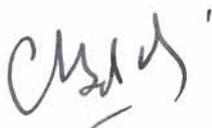
Article 4 :

L'arrêté conjoint n° 2012143.0004 du 22 mai 2012 modifié est abrogé.

Article 5 :

Le préfet des Pyrénées-Orientales, le préfet maritime de Méditerranée et le directeur de l'Agence française pour la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et dont copie sera transmise à chaque membre du conseil de gestion.

Le préfet maritime de la Méditerranée



Charles-Henri de La Faverie du Ché

02 JUIN 2017

Le préfet des Pyrénées-Orientales



Philippe Vignes

02 JUIN 2017